



Ag et poursuite d activité

Par **07mel**, le **25/07/2013 à 10:25**

bonjour,
j'ai une SARL, qui a fait un déficit de 8000 euros, pour année 2011 /2012, mon comptable me demande faire une AG et une poursuite d activité, je suis perdu, je ne comprends rien , e de plus je ne peu pas lui payer pour me faire! ça me coûte 800 euros,

Par **trichat**, le **25/07/2013 à 16:27**

Bonjour,

Lorsque les pertes comptables cumulées additionnées aux autres postes constituant les capitaux propres dépassent la moitié du capital social, les associés réunis en AGE doivent décider, soit la poursuite d'activité soit la dissolution de la société. Cette procédure est prévue par le code de commerce.

C'est sans doute la situation dans laquelle se trouve votre SARL, d'où le conseil de votre expert-comptable.

Je vous joins un lien vers le site "apce" qui explique simplement ces obligations. Le coût de 800 € inclut des frais divers de publication (JAL, greffe TC,...) et les honoraires juridiques.

<http://www.apce.com/?pid=864>

Cordialement